

**BUDGET MDEF  
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Résumé

Il s'agit d'examiner la réalisation 2024 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif;

- Le compte administratif qui retrace l'exécution :  
des recettes totales pour 534 002 € ;  
des dépenses totales pour 478 443 € ;

- L'affectation des résultats à l'exercice suivant :  
un excédent de 62 307 € en fonctionnement ;  
un déficit de 6 747 € en investissement.

Rapport

I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

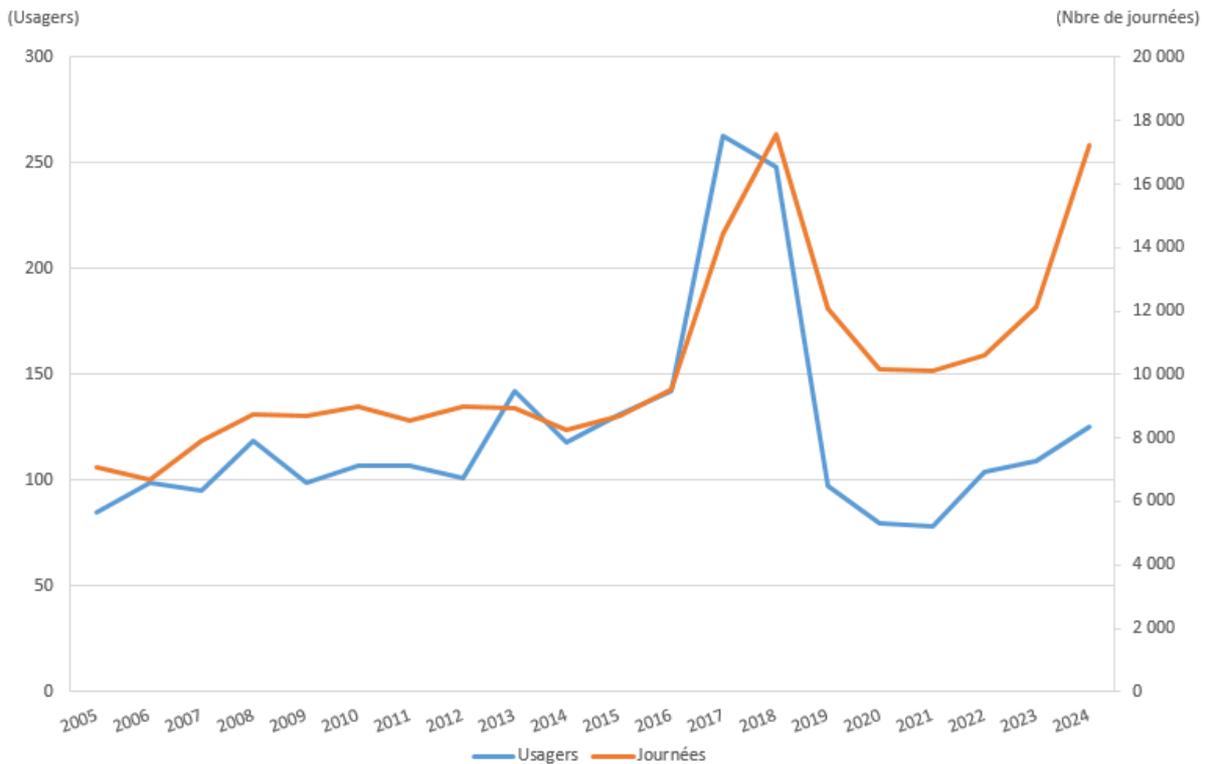
## II. COMPTE ADMINISTRATIF

### II.1 L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir en urgence :

- Des mineurs au sein du foyer de l'enfance d'une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgées de 8 à 18 ans ;
- Des parents isolés avec leurs enfants au sein de la maison parentale, structure habilitée à accueillir 8 familles, avec un soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

### Evolution du nombre d'utilisateurs et du nombre de journées



Année	Total MDEF		dont foyer de l'enfance		dont maison parentale	
	Usagers	Journées	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	85	7 074	51	4 024	34	3 050
2006	99	6 686	57	3 172	42	3 514
2007	95	7 910	50	2 642	45	5 268
2008	119	8 726	77	3 889	42	4 837
2009	99	8 711	62	4 726	37	3 985
2010	107	9 010	72	4 089	35	4 921
2011	107	8 544	64	3 650	43	4 894
2012	101	9 010	63	4 471	38	4 539
2013	142	8 922	91	4 788	51	4 134
2014	118	8 267	68	4 496	50	3 771
2015	131	8 709	95	4 718	36	3 991
2016	142	9 514	91	5 860	51	3 654
2017	263	14 412	209	8 269	54	6 143
2018	248	17 594	215	11 204	33	6 390
2019	97	12 095	59	5 580	38	6 515
2020	80	10 153	40	4 873	40	5 280
2021	78	10 113	40	5 492	38	4 621
2022	104	10 596	43	5 170	61	5 426
2023	109	12 144	55	5 425	54	6 719
2024	125	17 238	60	12 105	65	5 133

Concernant le foyer de l'enfance (FDE), on constate une très forte augmentation des accueils en 2024 avec plus de 12 000 journées d'accueils (soit +123% d'activité par rapport à 2023).

On constate d'une part, que la durée d'accueil s'accroît en raison de l'embolisation des structures d'accueil (MECS, Lieu de Vie et d'Accueil) entraînant un manque de place pour assurer l'accueil d'urgence qui est une des missions principales du FDE.

D'autre part, face à l'arrivée massive de MNA 1<sup>ère</sup> phase (Mineurs Non Accompagnés) sur l'été 2024, le FDE a été contraint de fermer l'accueil des nouveaux arrivants engendrant des Ordonnances de Protection Provisoires prises par le Parquet. En conséquence, le flux important d'arrivées de MNA, et des dispositifs non calibrés pour absorber cette augmentation, nous ont contraint à accueillir des MNA à l'hôtel.

A partir de la fin d'année 2024, on observe une baisse de l'accueil des MNA. Cela tient notamment à la mise en œuvre à partir de septembre de la convention d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM) grâce à laquelle nous pouvons vérifier si le MNA a déjà été évalué par une autre Département. Cela réduit d'autant les délais durant lesquels les MNA sont pris en charge.

Concernant la maison maternelle, la baisse apparente de l'activité (6719 en 2023 puis 5133 en 2024) s'explique par le fait que les familles comportent moins de membres. Mais en fait, l'activité reste relativement stable car elle dépend surtout du nombre de familles qui est légère hausse (24 familles en 2023 puis 27 en 2024).

## II.2 L'exécution budgétaire

Les frais de personnel permanent et les dépenses d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

En investissement, les dépenses directes de la MDEF concernent notamment l'achat de petit mobilier, de matériel et de petit outillage.

		Budget total 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Recettes (ordre + réel)	Fonctionnement	478 471	529 093	110,6%
	Investissement	15 316	4 909	32,0%
	<b>Total</b>	<b>493 787</b>	<b>534 002</b>	<b>108,1%</b>
Dépenses (ordre + réel)	Fonctionnement	478 471	466 787	97,6%
	Investissement	15 316	11 656	76,1%
	<b>Total</b>	<b>493 787</b>	<b>478 443</b>	<b>96,9%</b>

### II.2.1 Section de fonctionnement

Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus (466 787 €), les dépenses réelles s'élèvent à 461 903 € contre 338 782 € au CA 2023 soit une hausse de près de 36,3 % (+ 123 121 €). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'activité en forte augmentation durant l'été 2024, comme évoqué précédemment, entraînant notamment :

- une augmentation de 40 000 € de dépenses d'alimentation.
- une augmentation de 60 000€ des dépenses de personnel intérimaire, pour atteindre un montant total de 191 513 €. En effet, comme en 2022 et 2023, la MDEF a dû faire appel à ce type de personnel pour faire face notamment à :
  - ✓ Des périodes de remplacement liés à de nombreux arrêts maladie ;
  - ✓ Des arrêts pour longue maladie ;
  - ✓ De postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (manque de candidatures) ;
  - ✓ L'accompagnement des MNA hébergés dans d'autres structures ;
  - ✓ Un défaut d'attractivité de l'emploi dans le secteur de la Protection de l'enfance, avec notamment.

En 2024, sur un total de recettes de fonctionnement de 529 093 €, les recettes réelles s'élèvent à 491 910 €, et sont principalement constituées de la subvention du Département pour 388 000 € (contre 300 000 € en 2023), de la reprise de l'excédent antérieur pour 26 518 € et de remboursements de journées par d'autres Départements pour 95 573 €.

## II.2.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 11 656 € (ordre et réel).

Le total des recettes d'investissement s'élève à 4 909 €.

Le Département n'a pas versé de subvention d'investissement en 2024.

## II.3. Le calcul des résultats :

### II.3.1. Fonctionnement

Recettes de l'exercice	502 575,69
Excédent antérieur	26 517,55
<b>Total</b>	<b>529 093,24</b>

Dépenses de l'exercice	466 786,58
<b>Total</b>	<b>466 786,58</b>

Résultat de l'exercice	35 789,11
Résultat antérieur	26 517,55
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>62 306,66</b>

### II.3.2. Investissement

Recettes de l'exercice	4884,00
Excédent antérieur	24,88
<b>Total</b>	<b>4 908,88</b>

Dépenses de l'exercice	11 655,97
<b>Total</b>	<b>11 655,97</b>

Résultat de l'exercice	-6 771,97
Résultat antérieur	24,88
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-6 747,09</b>

### II.3.3. Résultat global

Résultat cumulé de fonctionnement	62 306,66	
Résultat cumulé d'investissement	-6 747,09	A reporter en investissement
<b>Résultat global</b>	<b>55 559,57</b>	<b>A reporter en fonctionnement</b>

### III. AFFECTATION DES RESULTATS

Les écritures suivantes doivent être affectées à l'exercice suivant :

- En recettes, au compte 10682, la neutralisation du solde d'investissement : 6 747,09 €
- En dépenses, au compte 001, le solde d'investissement reporté : 6 747,09 €
- L'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 55 559,57 €.

La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur départemental :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -26 517,55 €,
- La réserve de compensation, constatée au titre des exercices antérieurs (au compte 10686, débudgété) : 54 189,16 €.

\*\*

Je vous propose :

- De constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- D'approuver le compte administratif ;
- D'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT,

Michel PÉLIEU